

Le p'tit Valbourgeois

N° 10 - Novembre 2020

L'Edito

2020 – Une année pas comme les autres ...

Qui aurait pu prédire que l'année 2020 aurait été si différente des autres ? Revenons quelques mois en arrière, lorsque vous avez désigné la nouvelle équipe municipale pour gérer la commune au cours des 6 prochaines années. Vous n'avez été qu'environ 40 % à prendre le chemin des urnes pour exprimer votre choix. Ce faible taux de participation, équivalent à celui constaté au niveau national, est surtout lié à la crise sanitaire. Malgré l'élection, dès le premier tour, des 15 élus, le nouveau conseil n'a pu être installé que fin mai, confinement oblige.

Cette première période de confinement a chamboulé le calendrier de la commune et ce n'est que fin juin que le budget a été voté pour l'année 2020. Nous revenons sur les principaux éléments de ce budget un peu plus loin.

Par ailleurs, à cette crise épidémique s'ajoute une crise économique dont les impacts sont devant nous. La mise en œuvre des protocoles sanitaires au sein de la commune, notamment au niveau de l'accueil des enfants, a imposé des coûts supplémentaires, non couverts par l'État. Les recettes de la commune seront très probablement impactées dans les années à venir. Il est en effet fort probable que l'État sera amené à revoir sa participation financière afin de résorber le coût de la crise sanitaire que nous vivons actuellement. De plus, la fermeture de certaines entreprises de l'agglomération pendant plusieurs mois, réduira, de facto, les recettes fiscales perçues par Chartres Métropole, ce qui, par voie de conséquence, pourra impacter les recettes de la commune. Il conviendra donc de rester vigilants sur le budget communal.

Malgré ce contexte morose, en octobre nous avons cependant pu mettre en place le « **Café des Sages** », afin de permettre à nos seniors de se réunir, dans l'enceinte de la Mairie, chaque vendredi après-midi pour jouer, boire un café, ou tout simplement passer un moment ensemble. Hélas, le reconfinement a stoppé ces rencontres. Mais promis, dès que possible, nous vous accueillerons à nouveau !

Les premières annonces de la découverte d'un vaccin contre le COVID-19 nous amènent à penser que nous finirons par venir à bout de ce virus prochainement et que les choses reviendront à la normale, pour nous permettre de vous proposer de nouveaux projets et de nouvelles perspectives pour notre commune.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Philippe BAETEMAN
Maire de Bouglainval



Actualités

Elections municipales

Installation du Conseil Municipal

Réuni le 26 mai 2020 à 20h30 heures, à huis-clos en raison de la situation sanitaire, le nouveau Conseil Municipal élu lors des élections du 15 mars 2020 et constitué de 15 conseillers a désigné son maire, ainsi que ses adjoints.

Monsieur Philippe BAETEMAN a été élu à l'unanimité pour un nouveau mandat de 6 ans. **Madame Sylvie LEHOUX** a, pour sa part, été élue première adjointe et **Monsieur Xavier PETIT** a été élu deuxième adjoint tandis que **Madame Chrystelle GARDIEN BAETEMAN** et **Monsieur EMMANUEL FAROUX** ont été élus, respectivement, troisième et quatrième adjoints.

Vous pouvez retrouver le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai et de tous les autres Conseils Municipaux sur le site de la Mairie ainsi que sur sa toute nouvelle page facebook que nous vous invitons à découvrir.

Les Commissions Communales

Après l'élection du Maire et de ses adjoints le 26 mai dernier, le nouveau Conseil municipal a désigné les membres des commissions communales. Les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions, le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune. A ce jour, le Conseil Municipal de Bouglainval compte 5 commissions, réparties en sous-commissions:

> **Commission Gestion et Finances**, sous la responsabilité de Philippe Baeteman

Missions : finances et perspectives; affaires juridiques et éthiques; projets communaux; marchés publics.

> **Commission Urbanisme et Action sociale**, sous la responsabilité de Sylvie Lehoux

Missions : urbanisme; refonte PLU; cérémonies officielles; communication de la commune; action sociale.

> **Commission Travaux et Espaces verts**, sous la responsabilité de Xavier Petit

Missions : eaux & assainissement; entretien des bâtiments & économies d'énergie; espaces verts & gestion de la Vallée; comité de suivi agricole; voirie.

> **Commission Enfance, Personnel et Lien social**, sous la responsabilité de Chrystelle Gardien Baeteman

Missions : organisation du travail du service technique; événementiel; culture; jardin partagé; lien social; associations; personnel communal; document unique; sanitaire; scolaire & périscolaire; commission apprentis citoyens; cimetière.

> **Commission Sécurité, Patrimoine et Environnement**, sous la responsabilité d'Emmanuel Faroux

Missions : Accessibilité; Vidéosurveillance; Sécurisation des bâtiments et sécurité routière et Suivi des contrôles et commission sécurité; Valorisation du patrimoine naturel et histoire; Sports; Biodiversité.

Les commissions municipales comportent au maximum huit membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions. Vous pouvez découvrir le détail et la composition des différentes commissions en consultant le compte rendu du Conseil Municipal.

Zoom sur



Patricia Coren - Secrétaire de Mairie (Bouglainval)

Titulaire d'une licence de droit privé, Patricia a travaillé plusieurs années dans le domaine juridique comme assistante juridique puis clerc de notaire. Il y a une dizaine d'années, elle s'est orientée, vers les collectivités territoriales.

Patricia a rejoint l'équipe de la Mairie de Bouglainval le 1er avril 2019 en tant que secrétaire de mairie.

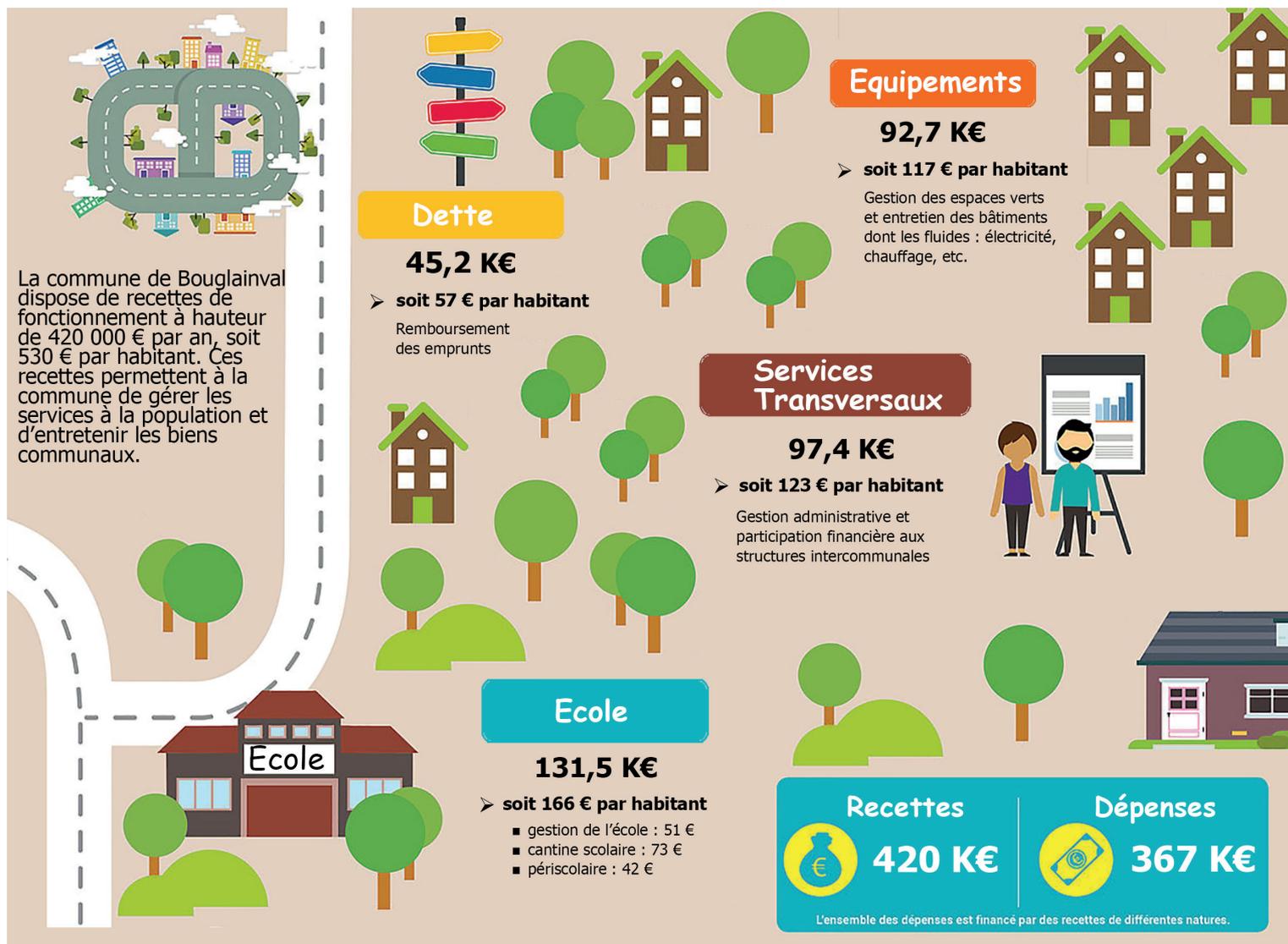
Elle est à votre disposition pour toutes demandes concernant :

- l'état civil, la délivrance des actes de naissance, de mariage et de décès, le livret de famille, reconnaissance anticipée, PACS, mariage ;
- les inscriptions scolaires, à la cantine et à l'accueil périscolaire ;
- la location du complexe communal, de tables et de bancs ;

- le recensement militaire à l'âge de 16 ans ;
- les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme) ;
- les autorisations de voirie (permis de stationnement et d'entreprendre des travaux) ;
- les concessions au cimetière de Bouglainval ;
- les permis de détention des chiens de 1ère et 2ème catégorie ;
- les inscriptions au tennis ;
- les demandes d'aide sociale.

N'hésitez pas à venir la rencontrer. Elle vous attend aux horaires d'ouverture de la Mairie.

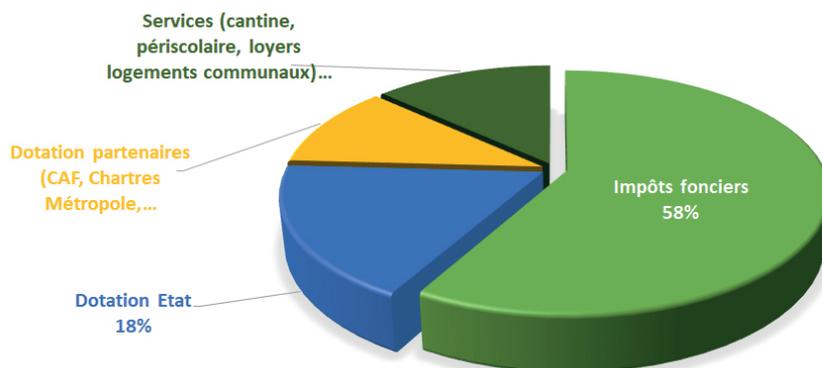
Les finances de la commune - Points clé



Les économies réalisées entre les recettes et les dépenses, nous **permettent d'envisager d'investir dans des travaux plus importants** ou l'acquisition de nouveaux biens. Nos économies ne suffiraient pas, et nous pouvons compter sur nos partenaires : l'État, le département et surtout Chartres Métropole.

Ainsi pour 2020, nous avons prévu d'investir un peu plus de 200 000 € dont 65 000 € pour la salle d'archivage de la Mairie, 50 000 € pour la rénovation énergétique de l'école (remplacement de la chaudière et de l'éclairage), 60 000 € de travaux de voirie¹, 6 000 € pour doter l'école de tablettes numériques. Ces investissements ne seront possibles que grâce aux 65 000 € de subventions de Chartres Métropole, 25 000 € de l'État et 20 000 € du département.

REPARTITION DES RECETTES DE LA COMMUNE 420 000 €



¹ Les travaux réalisés sur la CD26-1 entre le domaine du Grand Gland et l'entrée du village ont été décidés et entièrement financés par le département.

Projets villageois

Un jardin participatif à Bouglainval !

L'idée de ce jardin est de permettre aux personnes ayant des compétences en matière de jardinage, de les partager avec nos enfants, leur faire connaître les étapes des différentes tâches inhérentes aux semences, plantations, pollinisation, récoltes ... en bref, leur donner le goût des bons gestes pour que le végétal fasse partie de leurs centres d'intérêt. Mais ce jardin ne s'adresse pas qu'à eux. Il s'adresse également à tous ceux qui souhaitent apprendre à jardiner et partager un moment de convivialité.

Afin de rendre ce projet possible, nous avons besoin de connaître les personnes intéressées, qui souhaitent partager leurs connaissances, leur passion pour la nature et leur goût pour la transmission et le partage. Mais nous n'avons pas besoin seulement de jardiniers. Nous avons également besoin, pour donner vie à ce jardin partagé, de menuisiers, plombiers, experts en compostage, en taille, professionnels ou amateurs! Bref, nous avons besoin de tous ceux qui, de par leurs compétences peuvent contribuer à donner vie à ce projet. Et si vous souhaitez juste venir partager un bon moment entre voisins et nous encourager dans nos efforts, n'hésitez pas. Ce jardin sera aussi le vôtre.



En outre, pour aller au bout de cette démarche collaborative, nous vous proposons de récupérer les outils de jardinage dont vous n'auriez plus l'utilité et que vous pourriez déposer à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

N'hésitez pas à contacter Nelly au 06 13 15 47 40 ou bien à rejoindre le groupe « **Jardin partagé Valbourgeois** » sur le compte Facebook de la Mairie. Il est prévu de lancer le Jardin partagé début 2021, dès que la situation sanitaire le permettra.

Nous vous attendons !

Le café des sages !

L'isolement des personnes âgées menace les seniors, qui ne savent pas toujours vers quelles associations se tourner pour trouver des activités pour personnes âgées, échanger et nouer des relations amicales entre seniors.



C'est pourquoi nous avons mis en place «Le Café des Sages», un espace dédié, avec des rencontres entre anciens mais également, à terme, intergénérationnelles pour permettre aux enfants et aux personnes âgées de se rencontrer, échanger et partager des moments privilégiés.

Le Café des Sages, dont la première réunion a eu lieu le 2 octobre dernier, se tient dans l'enceinte de la Mairie de Bouglainval, tous les vendredis après-midi, de 14h00 à 16h30. Animé par Corinne Poupeau, ce temps d'échange permet à nos seniors de participer à des activités spécialement développées pour eux, échanger, se rencontrer ou juste savourer une boisson en partageant un moment convivial.

En raison du confinement, les réunions sont pour le moment suspendues. Mais elles reprendront dès que la situation le permettra.

Si vous souhaitez participer au **Café des Sages**, ou si l'un de vos proches souhaite le faire, n'hésitez pas à contacter la Mairie et à vous faire connaître. Nous vous attendons !

Travaux, chantiers et projets ...



Travaux Parking

Les travaux sur le Parking de la Mairie sont à présent achevés. Ils ont permis, entre autres, de mettre le parking aux normes d'accessibilité, avec notamment un marquage au sol destiné aux personnes malvoyantes. En outre, les espaces réservés aux personnes à mobilité réduite ont été déplacés à proximité de l'entrée de la Mairie.

La Mare d'Arbout

Pour ceux qui se sont promenés il y a quelques temps à hauteur de la mare d'Arbout, ils ont pu constater qu'elle était envahie par des herbes, ce qui, à terme, pourrait causer sa mort et la transformer en étendue d'eau croupie....

C'est pourquoi il a été décidé de la nettoyer en essayant d'arracher les herbes avec des herse et un tracteur.

Les volontaires se sont retrouvés le 19 septembre dernier et ont redonné vie à la Mare. Un grand merci à eux !



Sécurisation de la Commune Projets municipaux à l'étude



- Sécurisation des entrées et sorties de village : matérialiser les zones habitées pour bien signifier aux conducteurs qu'ils rentrent en agglomération et limiter leur vitesse.
- Faire ralentir les véhicules sur la CD 26-1 : en ajoutant un plateau surélevé sur l'intersection avec les rues Jean Moulin et Valpinçon, mais aussi en définissant une véritable agglomération au niveau du Grand Gland : vaste chantier que nous cherchons à faire avancer avec l'aide de Chartres Métropole.
- Implantation de caméras de vidéo protection sur les entrées et sorties du bourg dans le cadre du schéma de vidéo protection qui va être mise en œuvre à l'échelle de Chartres Métropole.

La communication au service des Valbourgeois

Panneau Pocket

Grace à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre Mairie et les panneaux d'information de votre lieu de vie vous accompagnent partout. Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information.

Télécharger l'application PanneauPocket (<https://play.google.com/store/apps/details...>) sur votre téléphone pour rester informés en temps réel des informations importantes publiées par la Mairie de Bouglainval.



Facebook



La Mairie de Bouglainval vous accueille sur sa page Facebook, pensée comme un lien entre les habitants de la Commune. Outre des informations utiles, nous vous proposons de faire de cet espace un lieu de rencontre et d'échange. Découvrez également les différents groupes créés et destinés à vous permettre de partager vos centres d'intérêt et des informations ciblées.

N' hésitez pas à partager avec nous vos propositions et/ou commentaires.....



Pizz'A TONY

Retrouvez tous les jeudi, sur le parking de la Mairie, Pizz'A TONY.

Possibilité de passer vos commandes au 06 62 14 60 97 de 17H30 à 21H. Vous pouvez également commander sur place.

Foodtruck La Pat' du Pirate 28

Retrouvez tous les vendredis, à partir de 11h00 sur le parking de la Mairie de Bouglainval La Pat' du Pirate 28 pour vous régaler avec ses crêpes et galettes. Un service à emporter vous est proposé, avec également la possibilité de déguster votre galette ou crêpe sur place (pendant le confinement, seul le service à emporter est proposé).

Menu à partir de 10 € avec boisson. Possibilité de commander au 06 87 30 85 38 dès le jeudi soir. Les menus peuvent être consultés sur la page Facebook de la Pat' du Pirate 28 (@foodtruckchartres28).

Virginie et Francis vous attendent sur place !



Solidarité

Devenez famille d'accueil pour la protection judiciaire de la jeunesse

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a, pour cœur de mission, l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer le jeune en conflit avec la loi, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive.

Pour cela, la PJJ dispose d'un large panel de réponses et de prises en charge, proportionnelles à la gravité des actes commis par les mineurs et mineurs. Ces réponses sont adaptées au parcours du jeune : mesures de milieu ouvert, mesures de placement et mesures d'investigation.

En matière de placement, la protection judiciaire de la jeunesse s'appuie sur une diversité des modes de prises en charge : foyers, séjours de rupture, centres éducatifs fermés... et familles d'accueil.

Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ?

Une famille d'accueil est une personne ou un couple désireux d'accueillir, au quotidien, des jeunes filles ou jeunes garçons sous main de justice. Le but : leur offrir un cadre de vie et familial sécurisant, protecteur et structurant, pour un temps déterminé.

Les familles d'accueil sont accompagnées 24h/24 et 7j/7 par des agents de la PJJ. Elles peuvent les solliciter pour toute question et si elles ont besoin de soutien.

Pourquoi devenir famille d'accueil ?

En s'investissant dans cette démarche citoyenne, vous pouvez participer à l'action éducative de la justice, entrer en relation et tisser un lien de confiance avec des jeunes aux situations parfois complexes et les faire progresser.



Pour plus de renseignements ou pour devenir famille d'accueil, appelez le 02 38 83 00 09 www.familledaccueil-pjj.fr



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

Retrouvez plus d'informations sur le site de www.chartres-metropole.fr

Et dans le magazine **VOTRE AGGLO**

Service de transport

Chartres Métropole gère le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

Moyennant une adhésion à Filibus JV-MALIN de 10 €, vos enfants peuvent utiliser en plus gratuitement les bus urbains, de quoi aller tranquillement à la piscine, au cinéma, etc. et même pendant les vacances.

Par ailleurs, si vous devez vous déplacer sur Chartres de façon exceptionnelle ou vous êtes étudiant et qu'il n'y a pas de transport pendant les vacances, vous pouvez contacter le service Filibus à la demande.



Le point d'accès au droit (PAD)



Le PAD est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Il apporte également une contribution qualitative aux besoins de Justice de proximité en assurant une présence judiciaire auprès des populations.

Le PAD garantit également l'intervention de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

Les prestations sont gratuites et confidentielles

Le PAD est ouvert du Lundi au Vendredi, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00.

5 Rue du Docteur Gibert
28000 CHARTRES
Tél : 02.36.67.30.40



Les enfants des classes de primaire vont être initiés à la natation et accéderont à la piscine de l'Odysée à compter du mois de mai 2021.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2018, vous avez accès au complexe de l'Odysée aux tarifs de Chartres Métropole.



Afin de compléter l'offre de transport du réseau Rémi, la Région a mis en place un service de transport à la demande : « Rémi + à la demande ».

Grâce à ce service, vous pouvez vous déplacer du lundi au samedi entre 9h et 17h à destination de votre chef-lieu d'arrondissement ou de votre chef-lieu de communauté de communes.

Le service est assuré par des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite, handicapées, malvoyantes et non-voyantes.

Réservations au 0 800 97 07 28



Vous avez un projet de rénovation et d'amélioration de votre habitation, ayez le réflexe de contacter Chartres Renov'Habitat qui pourra vous conseiller et vous faire, peut-être, bénéficier d'aides financières. Appelez le 02 37 23 40 00.



Vous déménagez ou emménagez, ou vous avez simplement un problème avec votre alimentation en eau ... N'hésitez pas à contacter CM'Eau en téléphonant au 02 34 43 90 22



Horaires d'ouverture de la Marie



Votre Mairie est ouverte aux jours et horaires suivants:

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Samedi de 10h à 12h les semaines impaires

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Contactez-nous au 02 37 22 88 08

Entretien des limites de propriété



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public et entretenir les abords de leur propriété.

De plus, la vallée du Larys n'est pas une décharge et il est interdit d'y abandonner tous déchets (verts ou autres) sous peine de poursuite.

Feux interdits



Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts sur la commune et tout autre matériaux.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondues, branchages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

Dans le cas où vous auriez plus de 2 m³ à déposer vous pouvez contacter la déchetterie, les 2 m³ étant votre droit hebdomadaire, vous pouvez déposer en une fois votre droit mensuel (à savoir 8 m³).

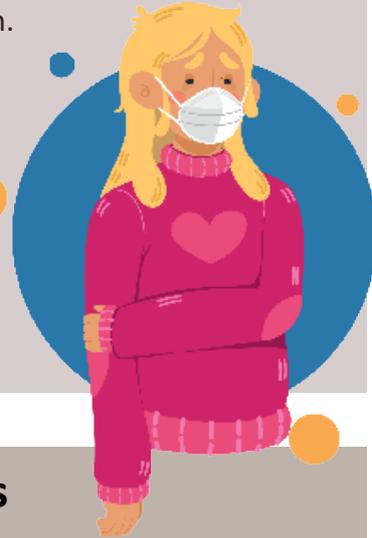
COVID-19

Si l'on a été en contact avec une personne testée positive au Covid-19, il est recommandé, pour se protéger et protéger les autres, de suivre les consignes suivantes :

- s'isoler,
- réaliser un test en suivant les indications données par l'Assurance Maladie,
- surveiller son état de santé.

Pour toute question sur son état de santé, il faut appeler directement son médecin.

Si l'on est seul ou inquiet, on peut contacter le **0800 130 000** (appel gratuit). Pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie, les services en ligne sont à privilégier en cette période de crise sanitaire.

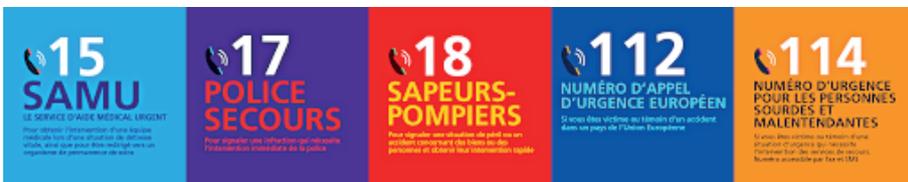


Nuisances sonores

L'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Numéros d'urgence



Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval
Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN
Comité de rédaction : Equipe municipale
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

© balasoi ; macrovector - fr.freepik.com